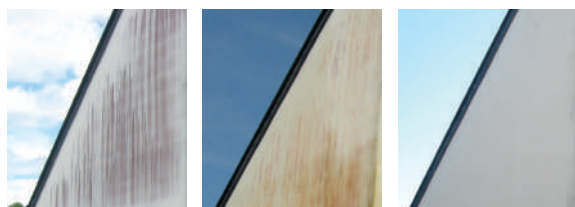


SURF A9

Nettoyant façade Sans CHLORE, Biodégradable

Non classé « Dangereux
pour l'environnement »
selon le règlement CLP



Avant

Après rinçage

Après 7 jours

Description :

SURF A9 est un nettoyant pour façade de nouvelle génération **biodégradable, non «dangereux pour l'environnement»**, sans chlore, sans EDTA, étiqueté conformément à la réglementation CLP obligatoire pour les mélanges depuis le 1^{er} Juin 2015.

Mode d'emploi :

SURF A9 peut être utilisé seul ou en mélange avec l'**ACTIVATEUR SURF A9** selon le niveau d'encrassement.

Surface	Produit	Nombre d'application	Résultat définitif
Surface faiblement encrassée	SURF A9	1 application	48 heures
Surface encrassée	SURF A9 + ACTIVATEUR	1 application	Après 7 jours
Surface très encrassée	SURF A9 + ACTIVATEUR	2 applications	Après 7 jours

- Effectuer le mélange si nécessaire, selon les recommandations écrites sur l'étiquette de l'**ACTIVATEUR**.
- Appliquer le produit à l'aide d'un pulvérisateur adapté.
- Laisser agir 1 heure.
- Effectuer le rinçage avec un nettoyeur haute pression adapté.
- Renouveler l'opération si nécessaire.

Conseils pratiques :

Le produit est utilisable par temps de pluie.

Consommations :

3 à 5 m²/L.

- ENDUIT MONOCOUCHE
- CRÉPIS
- ENDUIT TYROLIEN
- R.P.E.
- TOITURES
- DALLAGES



Précautions :

- Protéger la végétation, les surfaces métalliques ainsi que les surfaces sensibles aux produits alcalins (certaines peintures, ...).
- Ne jamais utiliser en plein soleil.
- Ne pas mélanger l'activateur avec un autre produit.
- Toujours verser l'activateur dans SURF A9 et non le contraire.
- Utiliser immédiatement le mélange
- Effectuer un essai préalable.

Conditionnements :

SURF A9 : 5 Litres et 20 Litres.

ACTIVATEUR SURF A9 : 400 ml et 1 Litre.

Biodégradabilité :

Biodégradabilité >90% après 28 jours selon OECD 301.

Conforme à la réglementation CE.

Sans EDTA car matière première considérée comme : « non facilement biodégradable ».

Hygiène et sécurité :

- CORROSIF

Lire attentivement l'étiquette et la fiche de donnée de sécurité.

Conforme à la réglementation détergence CE 648/2004.

Formule enregistrée auprès du SYNAPSE.

Stockage :

Il est recommandé de stocker le produit dans un endroit tempéré.

Utiliser immédiatement le mélange.

Les indications figurant sur la présente fiche technique sont le résultat d'essais menés avec le plus grand souci d'objectivité.

Il ne peut cependant en découler de garantie implicite ou formelle. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables.

Version n°5 du 29/07/21.



www.dpe.fr

D.P.E. Z.A. DU GIFARD 3 B.P. 58 • 35410 DOMLOUP • Tél. 02 99 37 79 00 • fax 02 99 37 70 62 • accueil@dpe.fr

LE PROPRE DE L'ENTREPRISE